



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

2954, boul. Laurier, bur. 560
Québec (Québec)
G1V 4T2

T 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
F 418 651-1127

fqm.ca

Le 11 décembre 2015

L'honorable Mélanie Joly
Ministre du Patrimoine canadien
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Chaîne de télévision Avis de recherche

Madame la Ministre,

D'entrée de jeu, je tiens à vous féliciter, au nom de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), pour votre nomination à titre de ministre du Patrimoine canadien et à vous assurer de notre entière collaboration dans les dossiers que nous aurons à traiter au cours de votre mandat.

Lors de l'assemblée générale annuelle de la FQM, en septembre dernier, les membres ont adopté la résolution AGA-2015-09-26/13 portant sur la disparition de la chaîne Avis de recherche (ADR) à la suite d'une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

C'est donc en appui à la chaîne ADR que la FQM adoptait la présente résolution lors de son assemblée générale annuelle. En vous la faisant parvenir, la FQM désire vous sensibiliser aux problèmes soulevés par la disparition de ce service télévisuel auprès du public et des corps de police canadiens.

Vous trouverez donc ci-joint la résolution de l'assemblée générale annuelle de la FQM. Cette dernière souhaite que vous accordiez toute l'attention que mérite une telle requête et qu'une réponse de votre part lui soit donnée sur les décisions que vous prendrez dans les premiers temps de votre entrée en poste. Selon les témoignages recueillis par ADR, il en va de la sécurité des citoyens.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

RICHARD LEHOUX
Président

p. j. Résolution AGA-2015-09-26/13

c. c. M^{me} Danielle May-Cuconato, secrétaire générale, CRTC